



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion
(téléphonique) 4 janvier 2019

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Michel BOURNEZ – Michel MALIVERNAY

1 – SENIORS

1.1 – MATCHES NON JOUES

La commission prend connaissance de la liste des matches non joués le week-end du 15 et 16 décembre dernier suite aux terrains impraticables et arrêtés municipaux et décide de les reprogrammer :

National 3

. Morteau Montlebon / Gueugnon FC Fixé le 19/01/19

Régional 2

. Nevers Challuy / Cerisiers Fixé le 10/03/19

1.2 – DEMANDE

. Match n°20678.1 – Régionale 2 – Pontarlier CA 3 – Montfaucon Morre Gennes du 17/02/19

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser ce match.

Elle donne son accord, le match aller se disputera le 17/02 au stade municipal de Gennes et le match retour le 12/05 au stade André Hammerli de Pontarlier.

2 – JEUNES

La commission prend connaissance de la liste des matches non joués le week-end du 15 et 16 décembre dernier suite aux terrains impraticables et arrêtés municipaux et décide de les reprogrammer :

U17R

. Pays Minier / Belfortaine ASM Fixé le 24/02

**Le Président,
Michel NAGEOTTE**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football